

Questions orales

La constitutionnalité de cette disposition est actuellement contestée devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire Butler. Cette affaire a été entendue en juin dernier, et le jugement a été reporté. Nous espérons connaître bientôt le point de vue de la Cour suprême du Canada là-dessus. Nous pourrions alors aller de l'avant dans ce domaine avec l'assurance que cela peut figurer dans la charte.

Entre-temps, toutefois, et comme le sait le député, toutes les discussions qui ont eu lieu au Parlement et le rapport Rix Rogers, notamment, montrent qu'il existe un important consensus sur la question de l'exploitation pornographique de l'enfant. Je suis disposée à aller de l'avant dans ce domaine en attendant que la Cour suprême puisse peut-être rendre une décision un sujet de la question plus large de la pornographie dure.

* * *

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Selon une note de service interne, le Conseil du Trésor aurait demandé au ministre de fermer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, à moins, bien entendu, que le patronat et les syndicats puissent trouver plus de 1,7 million de dollars en cinq semaines à peine.

Ma question est la suivante: Le ministre est-il prêt à protéger la santé et la sécurité des travailleurs canadiens ou va-t-il renoncer à assumer ses responsabilités et se contenter de faire le sale boulot pour le compte du Conseil du Trésor?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue et à tous les députés que le gouvernement attache beaucoup d'importance au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Je sais que ce centre est situé dans la circonscription du député. Lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir, de 1978 à 1984, il a versé à ce centre 3,1 millions de dollars par année en moyenne.

Or, depuis notre arrivée au pouvoir, en 1984, nous versons au centre 9,8 millions de dollars par année en moyenne. Nous allons continuer de contribuer à son financement. Cependant, nous croyons qu'il est juste que

les autres intéressés, c'est-à-dire les syndicats, le patronat et les autres gouvernements provinciaux qui obtiennent des services de ce centre, fassent de même.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, seul ce ministre peut prendre une création libérale, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. . .

Des voix: Oh,oh!

Mme Copps: C'est nous qui l'avons créé.

Une voix: Depuis quand Lincoln Alexander est-il un libéral?

M. le Président: La parole est au député de Hamilton-Ouest.

M. Keyes: Le fait est que le gouvernement dit accorder beaucoup d'importance au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, mais qu'en définitive, il n'autorise que la moitié des crédits dont le centre a besoin d'ici à la mi-janvier. Cela montre à quel point il est sincère.

Comment se fait-il que le gouvernement peut trouver par contre 26 millions de dollars de deniers publics pour financer les audiences sur la compétitivité, alors que le centre est déjà compétitif, puisque ses ventes à l'étranger représentent 43 p. 100 de son chiffre d'affaires?

Étant donné que le gouvernement affirme que le Canada doit devenir compétitif sur le plan international et que la Chambre exhorte le gouvernement à rétablir le financement du centre, le ministre va-t-il prendre la mesure qui s'impose et apporter l'appui financier voulu à ce centre national dont les programmes sauvent la vie des travailleurs et des travailleuses du Canada.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, selon moi, l'intervention du député serait beaucoup plus constructive s'il imitait un de mes collègues néo-démocrates—et je dis rarement cela—ainsi que certains députés conservateurs qui, lorsqu'ils ont pris connaissance du même article que le député d'Hamilton-Ouest, sont venus me demander ce qu'ils pouvaient faire pour assurer la survie du centre. Ils se sont engagés à s'entretenir avec les syndicats et les gouvernements provinciaux, afin de veiller à ce que le centre puisse poursuivre ses activités.

Je tiens à dire au député que nous allons déployer des efforts supplémentaires et autoriser les crédits voulus, tant que les autres intéressés feront de même.